

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 19 OCTOBRE 2018

CAMPAGNE « PREMIER CONSEIL À 50 € »

« Un avocat c'est quelqu'un qu'il faut voir avant pour éviter les ennuis après »

Ce slogan, qui a été diffusé lors de plusieurs campagnes de spots radio entre 2007 et 2017, est désormais connu du public.

Pourtant, des justiciables hésitent encore à franchir la porte d'un cabinet d'avocat pour demander un conseil.

AVOCATS.BE lance donc une campagne « Premier conseil à 50 € », qui se déroulera du 22 octobre 2018 au 31 décembre 2018.

L'objectif est de permettre au citoyen de rencontrer un avocat dans le cadre d'une consultation uniquement verbale, pour un coût forfaitaire de 50 € TVAC, afin d'obtenir un premier avis sur la solution la plus adéquate à donner à la question qui le préoccupe.

« Mieux vaut prévenir que guérir. Rendez visite à un avocat pour lui exposer votre problème et demandez-lui conseil. Vous en ressortirez éclairé et rassuré ! » déclare Jean-Pierre Buyle, président d'AVOCATS.BE.

Concrètement, en quoi consiste cette campagne ?

L'entretien a lieu avec un avocat qui s'est porté volontaire pour participer à l'action, au cabinet de l'avocat. Au terme de l'entretien, le paiement des 50 € (TVAC) se fait sans engagement de part et d'autre. Si la personne le souhaite, l'avocat lui précisera la manière dont il calculerait les honoraires et frais liés à son intervention dans l'hypothèse où le dossier lui serait ensuite confié.

Quels sont les avocats qui participent à la campagne ?

Les listes des avocats qui participent à cette action sont publiées sur le site d'AVOCATS.BE (www.avocats.be), sous l'onglet « Actualités », puis sous la rubrique « Premier conseil à 50 € » (lien direct : <https://bit.ly/2EeLS3f>).

Pour tout autre renseignement

AVOCATS.BE

Tél : 02 648 20 98 - Fax : 02 648 11 67

65 avenue de la Toison d'Or – 1060 Bruxelles

info@avocats.be

www.avocats.be

* * *

À propos d'AVOCATS.BE

AVOCATS.BE (l'Ordre des barreaux francophones et germanophone) est une personne morale de droit public, créée par la loi du 4 juillet 2001 (M.B. 25 juillet 2001).

Sans que sa dénomination légale ait disparu, il se présente depuis 2012 dans ses communications sous la dénomination « AVOCATS.BE », permettant ainsi au public de bien percevoir son rôle de représentation de la profession d'avocat.

AVOCATS.BE est composé de 12 barreaux : Brabant wallon, Bruxelles (Ordre français), Charleroi, Dinant, Eupen, Huy, Liège, Luxembourg, Mons, Namur, Tournai et Verviers. Au 1^{er} décembre 2016, ces barreaux comptaient au total 7.930 avocats.

Quelle est sa mission ?

L'avocat constitue un des organes essentiels de la justice, et est reconnu comme tel par les diverses autorités.

AVOCATS.BE est le porte-parole des membres de cette profession.

Sa mission est définie par le code judiciaire dans les termes suivants : « veiller à l'honneur, aux droits et aux intérêts professionnels communs de (ses) membres et (est) compétent en ce qui concerne l'aide juridique, le stage, la formation professionnelle des avocats-stagiaires et la formation de tous les avocats appartenant aux barreaux qui en font partie. (Il prend) les initiatives et les mesures utiles en matière de formation, de règles disciplinaires et de loyauté professionnelle, ainsi que pour la défense des intérêts de l'avocat et du justiciable. »

Par ailleurs, dans un souci d'harmonisation des règles et usages de la profession d'avocat, il arrête des règlements déontologiques dans la sphère des compétences définies par l'article 495 du code judiciaire.

Il procède à des études de problèmes scientifiques, pratiques, sociaux et économiques relatifs à la profession d'avocat, en vue notamment d'organiser l'avenir de la profession. Il met en place des outils utiles à l'exercice de la profession d'avocat.

Il est en outre le porte-parole des justiciables lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits et libertés fondamentales, un meilleur accès à la justice, et un meilleur fonctionnement du service public de la justice.

Contacts presse :

Jean-Pierre Buyle, président – 0495 54 15 42

65 avenue de la Toison d'Or – 1060 Bruxelles

info@avocats.be

www.avocats.be